



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ligne Paris Bâle

Question écrite n° 2071

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la ligne ferroviaire Paris-Bâle. Cette ligne dessert le sud de la région Champagne-Ardenne, notamment les villes de Troyes et Chaumont. Elle participe pleinement au développement économique et social de ces territoires. Or son électrification, demandée par tous les acteurs locaux, demeure théorique. Ce retard défavorise les habitants et les entreprises du sud haut-marnais en matière de desserte ferroviaire. En conséquence il lui demande de préciser le calendrier d'électrification de la ligne ferroviaire Paris-Bâle.

Texte de la réponse

Les premiers travaux de modernisation de la ligne ferroviaire entre Paris, Troyes, Chaumont, Langres et Culmont-Chalindrey sont inscrits au contrat de plan Etat-région Champagne-Ardenne 2000-2006. Il s'agit de travaux de sécurisation et de relèvement de vitesse à court terme à 160 km/h entre Paris et Chaumont, combinés avec l'utilisation de nouveaux automoteurs XTER 72500 ; cette opération permettra un gain de temps d'une dizaine de minutes entre Paris et Troyes. La convention financière concernant ces premiers travaux de modernisation a été signée le 12 novembre 2002 et les études doivent durer environ 18 mois. Les travaux devraient donc pouvoir être engagés mi-2004. Les travaux d'électrification de la ligne ferroviaire font l'objet d'un financement à hauteur de 45 millions d'euros (dont 11 millions d'euros à la charge de l'Etat) dans le cadre du même contrat de plan. Les études d'avant-projet, d'un montant de 3 millions d'euros, ont été engagées fin 2001 et leurs résultats sont attendus pour mi-2003. Les études de projet détaillées pourraient être engagées cette année et une première tranche de travaux engagée avant la fin du contrat de plan, mi-2005. Toutefois, une actualisation des études d'avant-projet sommaire avait déjà permis d'évaluer le coût total de l'électrification entre Paris et Troyes à 150 millions d'euros. Ce montant, qui doit être confirmé, implique un bouclage du montage financier de ce projet. En 2003, la révision à mi-parcours des contrats de plan pourrait permettre d'y parvenir notamment grâce à l'implication possible des autres régions et collectivités territoriales concernées.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2071

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 septembre 2002, page 2969

Réponse publiée le : 7 avril 2003, page 2730